

ARRÊTÉ n° AR19-171

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L711-3, D651-1, R715-9 à R715-9-5.
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement en vigueur.

ARRÊTE

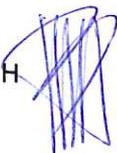
Article unique :

La composition du conseil documentaire est la suivante :

- ✓ Pierre Koch, Directeur de l'UTT et Président du conseil
- ✓ 6 membres :
 - Tuan Huynh, Rémi Cogranne et Manuel François, enseignants chercheurs, élus par les membres du Conseil d'Administration le vendredi 10 mai 2019 pour une période de 4 ans à compter du 28 mai 2019,
 - Julie Delmas, Ivann Laruelle et Gwenolé Moal, étudiants, élus par les membres du Conseil d'Administration le vendredi 10 mai 2019 pour une période de 2 ans à compter du 28 mai 2019
- ✓ 3 représentants du SCD désignés par la Directrice du SCD :
 - Stéphanie Amodéo
 - Charlotte Molet
 - Jean-Baptiste Vu Van
- ✓ 3 personnalités extérieures désignées, sur proposition de la Directrice du SCD, par le Directeur de l'UTT :
 - Carine El-Bekri Dinoird (BU URCA)
 - Françoise Quillac (BU UTC)
 - Elisabeth Cacioli (BU UTBM)
- ✓ Carole de Bonnefond, Directrice du service
- ✓ Jacques Wackel, DGS
- ✓ Caroline Bottazzini, Agent comptable

Fait à Troyes, le 21 mai 2019

Pierre KOCH
Directeur



Original Service des affaires juridiques
Copies Intéressé(s)
 Direction des ressources humaines
 Diffusion générale : ENT

